

Remerciements :

Frédéric Médail, Institut Méditerranéen d'Ecologie et de Paléoécologie,
Université Paul Cézanne, Aix-Marseille II.

Sarah Brunel, Organisation Européenne et Méditerranéenne pour la protection
des plantes (EPPO)

Références bibliographiques :

Agence Méditerranéenne de l'Environnement-Région Languedoc-Roussillon,
Agence Régionale Pour l'Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur :
Plantes envahissantes de la région méditerranéenne

Serge Muller: plantes invasives en France, publications scientifiques
du muséum, 2004.

D.Jeanmonod, A. Schlüssel et J.Gamisans: Asteraceae II, Compléments au
prodrome de la flore Corse, Conservatoire et Jardin botaniques
Ville de Genève, 2004.

Sandro Pignatti : Flora d'Italia volume terzo, edagricole, 2003.

Crédits photographiques :

Office de l'Environnement de la Corse



En collaboration avec :

**Une plante envahissante :
le Sénéçon du Cap**

■ Le sénéçon du Cap est une plante originaire d'Afrique du Sud, elle a été introduite involontairement en Europe à la fin du 19^{ème} siècle lors d'importations de laines de mouton contenant des graines. Le premier pays touché a été l'Allemagne puis la Belgique, l'Ecosse et les Pays Bas. Les premières stations françaises ont été découvertes à Calais et à Mazamet dans le Tarn autour de 1930.

■ Selon l'Organisation Européenne et Méditerranéenne pour la protection des plantes (EPPO), *Senecio inaequidens* DC fait partie des espèces exogènes envahissantes qui peuvent constituer une menace importante pour l'environnement et la biodiversité.

C'est une plante pérenne dont la taille peut varier entre 20 et 80 cm de haut parfois même 1,50 m. On peut la reconnaître grâce à ses feuilles alternes, épaisses et étroites à dents courtes et irrégulières de 4 à 10 cm de long ; mais surtout grâce à ses fleurs regroupées en de nombreux capitules de couleur jaune citron de 15 à 25 mm de diamètre. Les fruits sont des akènes plumeux blancs d'environ 2-2.8*0.5-0.6 mm. La floraison peut commencer dès le mois de mars jusqu'en décembre. Le stock de semences a une durée de vie d'au moins deux ans. Les graines peuvent être disséminées par le vent, l'eau, les animaux ou même par n'importe quel type de véhicules. La germination de cette espèce est

rapide, massive et peut avoir lieu toute l'année, mais en général c'est au printemps et en automne qu'elle est la plus importante.



Sénéçon du cap en fleurs

Collectivité Territoriale de Corse
Office de l'Environnement de la Corse
"Unité Botanique"

Av. Jean Nicoli - 20250 CORTE - Tél. : 04 95 45 04 00

Habitat

■ Le séneçon peut s'adapter à des climats de type atlantique ou montagnard même s'il est originaire d'une région à climat plutôt méditerranéen. Il pousse dans des dunes rudéralisées et en bordure de routes. Il est toutefois capable d'envahir les bords de rivières, les éboulis, les cultures comme les vignes et de pénétrer dans les forêts claires. On le retrouve jusque dans les pâturages d'altitude.

Nuisances

■ Dans les pays où l'espèce a été introduite, elle a un fort pouvoir envahissant et concurrence dangereusement la flore locale. Certaines espèces endémiques sont menacées. Les nuisances peuvent également toucher le milieu agricole puisque le séneçon est toxique pour le bétail (ovins, caprins, bovins). Elle rend le milieu inexploitable pour les éleveurs. C'est une mauvaise herbe capable d'envahir les cultures. Les alcaloïdes toxiques présents pourraient également se retrouver dans le miel (étude en cours).

Situation en Corse

■ La plante a été observée pour la première fois en Corse à Erbalunga en 1984, station aujourd'hui disparue. Elle a ensuite été vue à Calvi et au pont du Fango puis éradiquée en 2000. En 2005, une nouvelle station a été découverte à Calvi et une autre dans le Cruzzini, sur la commune d'Arro.

Techniques de lutte

■ L'arrachage manuel avant fructification des pieds, ou le fauchage avant fructification, quand les zones à traiter sont plus importantes, sont conseillés (le fauchage ne sert à ce moment là qu'à limiter la propagation de l'espèce, il devra être renouvelé durant plusieurs années). **La destruction des pieds arrachés**

est indispensable et doit se faire sur le site, en effet, les fleurs peuvent encore fructifier.

■ L'usage de produits phytosanitaires peut s'avérer efficace, leur emploi est soumis à réglementation.

■ La lutte biologique par l'intermédiaire d'un puceron nuisible au séneçon : « *Aphis jacobae* » est actuellement à l'étude à Montpellier (Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Montpellier, Commonwealth Scientific & Industrial Research Organisation, Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles).

A titre préventif, on peut signaler qu'il est conseillé d'éviter le surpâturage, l'écobuage et de limiter les risques d'incendie dans les zones présentant un facteur de risque élevé. Un terrain nu serait alors favorable au séneçon dont le pouvoir de germination est très important.



RECOMMANDATIONS



Si vous trouvez cette plante, contactez-nous à l'Office de l'Environnement de la Corse, nous pourrions vous aider à déterminer s'il s'agit bien de séneçon du Cap. Nous pourrions également vous guider quant à son éradication.

